



MINISTÈRE
DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité



PEPS
MINISTÈRE DES ARMÉES



LE LABEL UAF

« UTILISÉ PAR LES ARMÉES FRANÇAISES »



Mesure du plan en faveur des ETI, PME et start-ups (PEPS) du ministère des Armées, le label UAF a été créé pour favoriser l'accès des PME et ETI à de nouveaux marchés, en particulier à l'exportation.

FINALITÉ

Créé et délivré par le ministère des Armées, le label UAF permet :

- de **se faire connaître** grâce à une marque du ministère des Armées,
- de **mettre l'accent** sur l'utilisation de certains matériels, produits ou composants par les armées françaises.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Ce Label est gratuit, aucune dépense n'est à engager par l'entreprise pour l'obtenir.

PROCÉDURE

- Envoi de la demande et justificatifs : dga.pme.fct@intradef.gouv.fr
- La décision est soumise à la libre appréciation des Armées.
- La durée moyenne de traitement est de 2 mois.

BÉNÉFICIAIRES

- PME - ETI de moins de 5000 salariés.
- Sous-traitants et fournisseurs d'un marché public du ministère.
- Etre implanté sur le territoire français.

MODALITÉS DE DÉLIVRANCE

Le Label concerne :

- les matériels acquis et utilisés par les armées au terme d'un marché de défense et sécurité,
- les produits et composants sur marché de soutien à condition que le développement ou la production des matériels utilisés par les forces armées soient une plus-value pour le prestataire,
- tous domaines d'utilisation : équipement et soutien du soldat, système d'information et de communication, armes, décorations militaires, etc.

INFORMATIONS ET CONTACT



Règles d'attribution du label
et formulaire de demande du label UAF

Renseignements au :

09 88 67 17 94

dga.pme.fct@intradef.gouv.fr

PME-ETI,
LE MINISTÈRE DES ARMÉES
EST À VOTRE ÉCOUTE

NUMÉRO UNIQUE
0 800 02 71 27
Service & appel gratuits